

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Convocation en
date du :
5 avril 2024

Présents : Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Affichage en date
du :
5 avril 2024

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Pierre LABADIE, Christian BENSEN, Éric FABRE, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC,

Procurations : Éric FABRE à Francette CROS, Georges CLAYRAC à Xavier de VOLONTAT, Fabien CASSIGNAC à Christine DAYER

Secrétaire : Pascal CROUSILLAC

OBJET

EXTINCTION DE CRÉANCES M 57

Monsieur le Maire donne lecture de la liste de créances éteintes communiquée par Monsieur le trésorier.

Il s'agit de taxes et de produits communaux dont le trésorier n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées. Celles-ci s'élèvent globalement à 300.00 € et se répartissent de manière suivante :

M57		
Exercice	Référence	Montant
2023	32	300.00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 011-211103510-20240412-D2024_04_12_01-BF

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

PREND acte de ces créances éteintes suivantes :

M57		
Exercice	Référence	Montant
2023	32	300.00

PRECISE que le financement est prévu à l'article 6542 par décision modificative

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publication du
17 avril 2024



Pour le Maire, l'Adjoint
Patrick BONNÉRY

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Pascal CROUSILLAC



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT